

Paris, le mercredi 17 octobre 2018

Projet de loi de finances 2019 : Les personnes en situation de handicap ne doivent pas faire les frais de mesures injustes !

A l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, APF France handicap tient à rappeler que plus de 2 millions de personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté : 1,13 millions de bénéficiaires de l'AAH (allocation adulte handicapé) auxquels il faut ajouter les bénéficiaires de rentes et pensions d'invalidité, les travailleurs pauvres, les chômeurs de longue durée, etc.

Face à cette situation, APF France handicap est particulièrement inquiète des mesures du projet de loi de finances 2019 qui vont engendrer une réduction du pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap les plus précaires !

Aujourd'hui, l'association demande le retrait de ces mesures rétrogrades et attend du gouvernement qu'il s'engage véritablement pour lutter contre la précarité des personnes en situation de handicap avec un objectif : zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté !

APF France handicap souligne que si elle salue l'augmentation de l'AAH à 900€ mensuels qui interviendra en décembre 2019, elle regrette néanmoins que d'une part, contrairement à l'engagement initial du gouvernement celle-ci ne concerne pas l'ensemble des bénéficiaires et que d'autre part, plusieurs autres dispositions viennent neutraliser, voire supprimer, cette revalorisation.

En effet, le projet de loi de finances pour 2019 propose une accumulation de dispositions qui dégradent une mesure qui au départ était favorable au pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap :

- l'article 83 du projet de loi de finances supprime le dispositif de garantie de ressources des personnes en situation de handicap les plus sévèrement handicapées,
- l'article 65 supprime l'indexation de l'AAH sur l'inflation pour 2019 et prévoit une très forte désindexation pour 2020 alors que le niveau de l'inflation prévu par la Banque de France est à un niveau très élevé (2,1%). Cette mesure de désindexation va également frapper les titulaires de pension d'invalidité.

Quant aux couples, ils vont connaître un plafonnement inédit de leurs revenus par une modification du montant de leurs ressources servant de base au calcul de l'AAH.

D'autres mesures auront un impact négatif sur le pouvoir d'achat comme par exemple l'article 52 qui en taxant la totalité des primes d'assurance décès des contrats emprunteurs viendra

CONTACT PRESSE :

Evelyne Weymann

evelyne.weymann@apf.asso.fr

01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

grever les ressources déjà faibles des personnes en situation de handicap et limiter leur accès à l'emprunt.

Donner d'une main, puis grignoter partiellement ou petit à petit de l'autre n'est pas acceptable quand on s'adresse à des personnes vulnérables qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ces mesures vont toucher au niveau de vie des personnes les plus précaires ! Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap ne doivent pas faire les frais d'une politique injuste.

APF France handicap demande donc le retrait de ces mesures inacceptables et rappelle son objectif : zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté pour une société inclusive.

Par ailleurs, au-delà du projet de loi de finances, APF France handicap est particulièrement vigilante sur le projet de revenu universel d'activité.

Elle souhaite être partie prenante des consultations à venir afin de rappeler deux réalités :

- l'AAH n'est pas et ne peut pas être un minimum social comme les autres !
- de nombreuses personnes en situation de handicap ou malades sont bénéficiaires d'autres minima sociaux (RSA, ASS ou ASI) et éprouvent des difficultés importantes d'accès ou de retour à l'emploi en raison de leur handicap ou de leur état de santé.

APF France handicap qui se mobilise depuis plusieurs mois pour « réveiller la majorité » sur la question des ressources des personnes en situation de handicap, attend des parlementaires un sursaut sur cette problématique.

Elle demande au gouvernement un engagement ambitieux afin que toutes les personnes en situation de handicap puissent vivre dignement.

CONTACT PRESSE :

Evelyne Weymann

evelyne.weymann@apf.asso.fr

01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37